

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA

3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°4

Objet : <i>Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement en 2019</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	13
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	13
	Date de la convocation : 24 octobre 2018	

PRESENTS : Messieurs Clament PERNOT, Président, AMIENS Bernard, JEUNET Denis, PANSERI Alain, PASSOT Philippe et Mesdames DEL DO Véronique, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GROS FUAND Florence, LAROCHE Jacqueline, MAUGAIN Christiane, QOCHIH Zora, ROBERT Françoise, VESPA Françoise.

EXCUSES : Messieurs BEDER Gilles, BONNET Dominique, FERNOUX-COUTENET Gérard, GIRAUD Claude, GODIN François, HOFFMANN Maurice, MACARD Félix, RENAUD Denis, et Madame COMTE Evelyne.

Assistaient également à titre consultatif Mme Laetitia GUYON, Directeur du Centre de Gestion, Mme Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Mme Sylvie GAUTROT, Comptable Public.

Le Président expose :

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.»

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le Président à effectuer des dépenses d'investissement dans le cadre suivant :

article	libellé	Total excédent et BP 2018	25%	Proposition de répartition
2051	Concessions et droits similaires brevets, licences, marques	35 000,00	8750	8750
20	Immobilisation incorporelles	35 000,00	8750	8750
2131	Bâtiments publics	90 000,00	22500	9500
2135	Installations générales agencement aménagements	105 666,67	26416.66	10000

2182	Matériel de transport	105 256,53	26314.13	20000
2183	Matériel de bureau et informatique	50 000,00	12500	12500
2184	Mobilier	10 000,00	2500	2500
2188	Autres	6 000,00	1500	
21	<i>Immobilisation corporelles</i>	366 923.20	91730.80	54500

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le

Le Président,

Clément PERNOT